



# MAIRIE DE LANTENAY

## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 07 Novembre 2022

Le Conseil Municipal se réunit le lundi 07 novembre 2022 à 19 heures, sur convocation en date du 3 Novembre 2022 de Monsieur Jean-Louis BENOIT, Maire.

*Présents : Mr BENOIT Jean-Louis – Mr Raymond BALLAND - Mr PERTREUX Anthony – Mr CHABAUD Michel – Mr CHEVILLON Kévin- Mme DUNEZAT Sandrine – Mr MIALON Jean-Pierre – Mr PELISSON Alexandre – Mme PELISSON Georgette – Mr ROLLET Cyril -Mme SAVEY-GENET Evelyne.*

*Secrétaire de séance : Mr ROLLET Cyril*

### SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 03 octobre 2022.

- Approuvée à l'unanimité

### **Pour débats et décisions.**

- 1- 2022-011-038 Délibération modificative de la convention d'adhésion à la médecine préventive**  
**OBJET DE LA DELIBERATION : CENTRE DE GESTION DE L'AIN – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE « MEDECINE DE PREVENTION » ACTUALISÉE.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de l'Ain a mis en place le service « médecine préventive » en 2013

Il rappelle la délibération prise au sein du Conseil Municipal en date du 05/07/2013 – numéro 023/2013 dans laquelle la commune décide par convention d'adhérer au service de « médecine préventive » à compter du 01/08/2013.

Le 13 avril 2022, le décret n° 2022-551 est venu modifier ou préciser plusieurs articles de la convention initiale.

La prise en charge des risques psychosociaux par un psychologue extérieur, la notion de médecin du travail, d'équipe pluridisciplinaire, de visite d'information et de prévention et précise les différents types de visites qui font l'objet de cette modification.

Le tarif annuel de 80.00 € par agent reste inchangé tout comme les prestations administratives.

Monsieur le Maire appelle les membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la signature de l'actualisation de cette convention.

- Approuvée à l'unanimité

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**ACCEPTE** la continuité d'adhésion au service de « médecine préventive » tout en tenant compte des nouvelles dispositions réglementaires et le décret n° 2022-551.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer cette convention entre la mairie et Madame la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain.

**2- 2022-011-039 Délibération vente de terre végétale**

**OBJET DE LA DELIBERATION : VENTE DE TERRE VÉGÉTALE**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revendre la terre végétale issue de travaux sur la commune aux administrés de Lantenay.

Le prix proposé pour 1 godet de tractopelle de terre végétale représentant environ 700 litres est de 10.00 €

- **Approuvée à l'unanimité**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**ACCEPTE** la vente de terre végétale issue de travaux communaux aux administrés de Lantenay.

**FIXE** le prix pour la vente de 1 godet de tractopelle de terre végétale représentant environ 700 litres est de 10.00 €

**3- 2022-011-040 Délibération Convention Garderie - Bibliothèque**

**OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION GARDERIE/BIBLIOTHEQUE POUR MISE A DISPOSITION DE DOCUMENTS.**

Monsieur le Maire soumet aux membres présents la convention mettant en œuvre la garderie intercommunale Izenave- Lantenay - Outriaz et la bibliothèque intercommunale/antenne de LANTENAY pour la mise à disposition de documents.

Cette convention reprend les articles suivants :

- **Objet** : description de l'organisation et modalités de mise à disposition de documents fournis par la bibliothèque.
- **Objectifs** : prêt de livres pour donner le goût de lire, connaître le fonctionnement de la bibliothèque, susciter l'intérêt de fréquenter la bibliothèque accompagné(e) autour de la découverte de la littérature jeunesse.
- **Prêts** : modalités de prêts (gratuité).
- **Validité de la convention** : une année et reconduite tacitement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la signature de cette convention par les communes de Izenave- Lantenay - Outriaz.

- **Approuvée à l'unanimité**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**ACCEPTE** le principe de prêt de livres par la bibliothèque intercommunale/antenne de LANTENAY et la garderie intercommunale

**AUTORISE** Messieurs les maires du Regroupement Pédagogique Intercommunal à signer cette convention avec Madame la responsable de la bibliothèque antenne de LANTENAY.

**4- 2022-011-041 Colis ou repas aux aînés– Année 2022**

**OBJET DE LA DELIBERATION : COLIS OU REPAS DES AINES – ANNEE 2022**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si la distribution des colis ou repas aux aînés de la commune est reconduit pour 2022 comme l'année précédente.

Il est demandé de fixer les règles et prix concernant l'attribution du colis ou du repas (âge, lieu de résidence.....).

- Approuvée à l'unanimité

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**DECIDE** de reconduire l'attribution de colis ou repas aînés pour l'année 2022

**DECIDE** de fixer l'âge d'attribution aux administrés communaux de 70 ans ou plus.

**FIXE** le prix du colis ou repas à 35.00 €. Maximum

**5- 2022-011-042 Délibération Annule le contrat de travail Agent polyvalent**

**OBJET DE LA DELIBERATION : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2022/09/029 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE POUR AGENT POLYVALENT EN CANTINE COMMUNALE ET ENTRETIEN DES LOCAUX**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération n° 2022/009/029 du 05 septembre 2022 concernant le renouvellement du contrat de travail de l'agent polyvalent en cantine communale et entretien des locaux communaux.

Il expose la nécessité de reprendre une délibération sachant que la délibération initiale est erronée sur les dates de contrats de travail pour ce poste.

Un nouveau contrat de travail à durée déterminée en remplacement du contrat initial couvrant la période du 01 septembre au 31 décembre 2022 pour une durée hebdomadaire de travail de 21 heures 40 minutes doit être établi. Ce contrat couvrira la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 23 octobre 2022.

La rémunération mensuelle sera basée sur l'indice brut 382, indice majoré 352, échelon 7, échelle C1 de rémunération, les primes et indemnités, instituées par l'assemblée délibérante.

- Approuvée à l'unanimité

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**A ACCEPTE** la modification du renouvellement du contrat à durée déterminée pour le poste d'agent polyvalent en cantine communale et entretien des locaux.

**A AUTORISÉ** Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**6- 2022-011-043 Délibération Renouvellement du contrat de travail Agent polyvalent**

**OBJET DE LA DELIBERATION : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE POUR AGENT POLYVALENT EN CANTINE COMMUNALE ET ENTRETIEN DES LOCAUX**

Monsieur le Maire demande aux membres présents le renouvellement du contrat de travail de l'agent polyvalent en cantine communale et entretien des locaux communaux.

Un nouveau contrat de travail à durée déterminée en remplacement du contrat initial couvrant la période du 07 novembre au 18 décembre 2022 pour une durée hebdomadaire de travail de 21 heures 40 minutes doit être établi.

La rémunération mensuelle sera basée sur l'indice brut 382, indice majoré 352, échelon 7, échelle C1 de rémunération, les primes et indemnités, instituées par l'assemblée délibérante.

- Approuvée à l'unanimité

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**A ACCEPTE** le renouvellement du contrat à durée déterminée pour le poste d'agent polyvalent en cantine communale et entretien des locaux.

**A AUTORISÉ** Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### ***7- 2022-011-044 Délibération Renouvellement du contrat de travail Agent polyvalent***

**OBJET DE LA DELIBERATION : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2022/010037 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.**

**VU** le code général de la collectivité et notamment son article L.332-23 1°,

**VU** l'article L.313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;

**CONSIDERANT** qu'en raison de surcroît de travail au service de la cantine communale par la fréquentation massive d'élèves, il y a lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité de « agent technique polyvalent » à temps partiel, à raison de 6 heures et 7 minutes de travail par semaine.

**CONSIDERANT** la candidature de Madame Brigitte VITAL ;

- Approuvée à l'unanimité

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**DECIDE** de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité de 8 heures hebdomadaires annualisées à 6 heures et 7 minutes du 26 septembre 2022 au 25 septembre 2023.

**DECIDE** que la rémunération mensuelle se fera sur la base de l'indice brut 382, indice majoré 352, échelle 7 de rémunération.

**HABILITE** l'autorité à recruter Madame Brigitte VITAL, agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

### ***8- Situation d'avancement des travaux***

- Présentation des plans Projet du hangar communal*
- Les travaux de rénovation du pont sur le Flon ont été reportés au mois de juillet par l'agence départementale des routes, ce qui ne devrait pas perturber le car de ramassage des élèves du RPI*

## 9- Comptes rendus diverses réunions

- **Haut-Bugey Agglomération** les 6 & 20 octobre.

Election du Président et des Vice-présidents suite à la décision de M. Jean DEGUERRY de quitter la fonction de président.

- Elus :

- Président : **M. Michel MOURLEVAT**
  - Premier Vice-président : **Michel PERRAUD** : Développement économique, enseignement supérieur, relation avec l'hôpital
  - Deuxième Vice-président : **Philippe EMIN** : Tourisme et promotion du territoire
  - Troisième Vice-président : **Jean-Pascal THOMASSET** : Action sociale, développement de l'enseignement artistique et ressources humaines
  - Quatrième Vice-président : **Philippe CRACHIOLO** : Finances et budget
  - Cinquième Vice-président : **Annie ESCODA** : Aménagement de l'espace et stratégie territoriale
  - Sixième Vice-président : **Laurent HARMEL** : Ruralité et cohésion du territoire
  - Septième Vice-président : **Sylvie COMUZZI** : Transition écologique et économie circulaire
  - Huitième Vice-président : **Jacques VAREYON** : Politique de la ville, habitat et gens du voyage
  - Neuvième Vice-président : **Véronique RAVET** : Transport et mobilité
  - Dixième Vice-président : **Dominique DELAGNEAU** : Cycle de l'eau
  - Onzième Vice-président : **Dominique TURC** : Bâtiments, travaux et infrastructures
  - Douzième Vice-président : **Laurent COMTET** : Gestion et valorisation des déchets
  - Treizième Vice-président : **Jean-Jacques MATZ** : Equipements sportifs et soutien aux acteurs du sport
  - Quatorzième Vice-président : **Lucien MAIRE** : Forêts, bois et agriculture
- **Réunion le 4 décembre avec M. PRIORE pour le passage à la comptabilité M57 en 2023**
    - Peu de modifications par rapport à l'actuelle comptabilité M14
    - Le compte financier unique sera à appliquer sur l'exercice 2023
    - Le dépassement autorisé par chapitre sera de 7%
    - Le chapitre 02 : Dépenses imprévues est supprimé
    - Le transfert de dépenses d'un chapitre à un autre sera soumis au conseil municipal
  - **Réunion Conseil d'école du 21 octobre à Izenave**
    - Effectifs Lantenay : Maternelles Petite - Moyenne & Grande section : 28 élèves
    - Effectifs Outriaz : CP & CE1 & ½ CE2: 20 élèves
    - Effectifs Izenave : ½ CE2 – CM1 & CM2 : 20 élèves
    - Vote du règlement intérieur

## 10- Questions diverses :

- *La cérémonie du 11 novembre se déroulera à 11h45. Une distribution dans les boites aux lettres sera faite.*
- *La cérémonie des Vœux est prévue dimanche 15 janvier 2023 à 11h en mairie*
- *Présentation d'un Rapport reçu d'Ithéa sur la Thématique égalité Hommes – Femmes à Lantenay*

- **Programme des futures réunions.**
- Réunion du prochain Conseil municipal : lundi 5 décembre à 19h
- Réunion Commission des finances : le 24 novembre à 18h30
- Réunion Commission Cadre de vie : le 29 novembre à 18h30

La séance a été levée à 21h

Le Président de séance,  
Monsieur BENOIT Jean-Louis



Le Secrétaire de séance  
Cyril ROLLET



Toutes les délibérations relatives à ce Conseil Municipal sont consultables en mairie